

DE LA COMPTABILITÉ D'UN APOTHIKAIRE À LA VIE SANITAIRE D'UNE COMMUNAUTÉ. UN EXEMPLE : ARLES À LA FIN DU MOYEN ÂGE

Dès le XIII^e s. le progrès économique et la diffusion du savoir permettent l'émergence d'une véritable économie de santé. Tous les éléments sont rassemblés pour la mise en place d'une organisation complexe qui préfigure le système sanitaire actuel. L'histoire en est le plus souvent fragmentée entre diverses disciplines (histoire médiévale, histoire de la médecine etc.). Un compte d'apothicaire conservé aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône sous la cote 39 E 33 permet une analyse sommaire des mécanismes sanitaires. Ce document, qui avait peu intéressé les historiens, éclaire les réponses au quotidien d'une communauté confrontée à la maladie¹.

LE DOCUMENT

Il s'agit d'un cahier recouvert de parchemin. Le texte est rédigé en français. La disparition des premiers folios nous prive de l'identité du personnage. L'origine arlésienne ne fait cependant aucun doute. Plusieurs clients de l'apothicaire comme les Caïs ou les Porcelet appartiennent en effet à la noblesse

1. L. STOUFF l'analyse dans sa thèse, *Arles à la fin du Moyen-Age*, t. 1, p. 287. R.-H. BAUTIER et J. SORNAY le signalent dans *Les Sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Age, Provence, Comtat Venaissin, Etats de la Maison de Savoie*, Paris, 1968-1971, t. 2, p. 1392. J'ai publié sa transcription dans le volume III de ma thèse, *La Pharmacie dans les pays du bassin occidental de la Méditerranée, XIII^e-XVI^e s.*, Paris-X, 1996.

locale. La majorité des prescripteurs sont également arlésiens. L'identité de l'apothicaire est plus difficile à déterminer. Le choix balance entre les neuf apothicaires qui pouvaient exercer à Arles au milieu du XV^e siècle. Quelques détails permettent d'avancer le nom de Raymond Tarascon. Il est ainsi fait état à plusieurs reprises dans le document, d'Honoré Fournier, un marchand berrois, associé de Raymond Tarascon dans l'exploitation d'une boutique de draperie². Un autre Berrois, Pons Lambert, compatriote d'Honoré Fournier, figure également parmi les clients de l'apothicaire anonyme. Enfin la noblesse urbaine semble largement réserver sa pratique à cette officine dont le titulaire est marié à la fille d'un noble arlésien, Monet Tropin. Ces arguments sont cependant fragiles. L'étude formelle du document, écrit d'une seule plume et sans interruption, permet d'avancer qu'il ne s'agit probablement pas d'un livre de compte. Ce serait plutôt un relevé général de créances, établi *post mortem* dans le cadre d'une procédure successorale, vers 1450, date présumée de la mort de Raymond Tarascon.

Le texte est explicite sur l'identité des protagonistes. Chaque rubrique est individualisée, le nom du chef de famille, c'est à dire du débiteur, apparaît en tête. Les divers achats comprennent le plus souvent l'identité du malade et son lien de parenté avec le chef de famille. Le nom du prescripteur figure généralement au début des séries de livraisons représentatives des séquences thérapeutiques. L'apothicaire pour se justifier, en cas d'éventuelles réclamations de ses débiteurs, a mentionné à l'occasion le nom des coursiers venus retirer les médicaments. Les drogues sont parfois désignées clairement, le plus souvent elles bénéficient d'un terme générique. Cette imprécision ne relève pas du hasard. On discerne une dualité terminologique, reflet du statut des médicaments. Les produits officinaux dont la formule est codifiée sont répertoriés sous l'appellation normalisée des pharmacopées (*oxy-acra simplex*, *triasandali* etc.). Les simples comme le sucre, le safran et le bol d'Arménie suivent le même régime. Au contraire, les médicaments magistraux, fruits d'une formule de circonstance ou relevant de la routine d'un praticien, sont désignés d'un terme générique (*pour ung clistère compost*, *pour ung julep*, *pour une beuvande* etc.) faute d'appellation normalisée. Les auteurs arlésiens ne peuvent pas rivaliser avec les garants de la médecine antique.

EXPLOITATION DU DOCUMENT

Une première lecture permet d'établir la liste des ventes, des prescripteurs et des patients. La rédaction parfois simplifiée du document en matière de médicaments ne permet pas de proposer un tableau détaillé de la pharma-

2. L. STOUFF, *Arles à la fin du Moyen-Age*, t. 1, p. 287.

copée arlésienne. Les inventaires d'officines provençales connus offrent par ailleurs une approche typologique plus sûre. L'intérêt de ce compte en matière d'histoire de la pharmacie pourrait donc sembler limité. La rareté des sources dans ce domaine incite cependant à son étude attentive. Le cahier arlésien nous offre une liste inespérée de prescripteurs et de patients. Il permet ainsi d'établir les bases de la démographie médico-sanitaire locale au milieu du XV^e s. Le corps médical ne saurait être réduit aux praticiens mentionnés dans le cahier de Raymond Tarascon. De même, les patients qui ont recours aux prestations de Raymond Tarascon ne représentent qu'un échantillon de la population arlésienne. De nouvelles voies d'investigation se devinent. Établir la chronologie des rencontres malades-thérapeutes. Analyser leurs rapports et notamment la fidélité des patients envers les praticiens. Évaluer la durée des traitements et par voie de conséquence celle des maladies. L'étude du statut confessionnel des protagonistes éclaire les relations entre praticiens juifs et patients chrétiens. La connaissance de la condition sociale, du sexe et de l'âge des patients débouche sur une perspective de sociologie sanitaire. Les consommations non-pharmaceutiques (denrées alimentaires, produits de droguerie, papeterie etc.) permettent d'évaluer l'importance du sanitaire dans la profession d'apothicaire. Les insuffisances du document incitent au recours à d'autres sources pour identifier les personnages, compléter leur notice biographique et d'une manière générale mieux comprendre la dynamique de l'économie de santé médiévale.

LA DÉMOGRAPHIE SANITAIRE ARLÉSIENNE AU MILIEU DU XV^e SIECLE

Le milieu médical - Le cumul des diverses sources permet d'évaluer approximativement l'effectif des professions de santé arlésiennes. Il n'est pas toujours aisé d'identifier le métier. Le statut de plusieurs prescripteurs est en effet inconnu. Frère Bénézech est-il *physicus* ou bien simple *infirmarius* ?

Identité	Statut	Période	Rel.
BENEZECH frère	Indét.	1448	Ch.
CORME Pierre	Indét.	1448	Ch.
GESSE maître	Indét	1448	Juif
LE MASES Perrinet	Indét	1448	Ch.
PEYRONET maître	Indét	1448	Ch.

Tab. 1. Praticiens au statut indéterminé ayant exercé à Arles à la fin du Moyen-Age.

Jean Guilhem, Louis Raymond, Pierre Nicolas, Pierre Textoris et Vidal Ferrier sont médecins. Jean le Merle est barbier. Des praticiens extérieurs interviennent en Arles. Pierre Robin, professeur de médecine à Avignon et médecin du Roi René, y exerce exceptionnellement. Martial de Génolhac, alors installé à Nîmes, pratique durant de longues périodes en Arles. Était-il déjà en ce milieu du XV^e s. professeur à l'Université médicale de Montpellier dont il sera élu en 1469 chancelier³ ? Le médecin Jean Guilhem est avignonnais et le chirurgien Raymond Veyrier nîmois⁴.

Identité	Résidence	Période	Origine	Rel.
CANETO Jacob Bendich de		1436	ARLES	Juif
RUBEIS Pierre de	St Julien		ARLES	Ch.
VEYRIER Raymond		1449	NIMES	Ch.

Tab. 2. Chirurgiens pratiquant à Arles à la fin du Moyen-Age.

Treize praticiens semblent ainsi fournir des prescriptions à l'apothicaire. Le corps médical arlésien est plus important. Il faut citer Bendich de Borian, Guillem de Rubeis, Sulan Marvan, licencié en médecine (1459), les chirurgiens Jacob Bendich de Caneto, Peyre de la Boma (vers 1450), le barbier-chirurgien Léonard Dalphin et trois barbiers : Estève Auriol (1424), Trophime Michel (1434) et Jean Thomassin (1456).

Identité	Statut	Résidence	Période	Origine	Rel.
ASTRUC Abraham	Méd.		1423	ARLES	Juif
AVICDOR Salomonet	Méd.		1402	ARLES	Juif
BORIANO Bendich de	Méd.	St Martin	1436	ARLES	Juif
DE RUBEIS Guilhem	Méd.	St Julien	1414	ARLES	Ch.
GENOLHAC Martial de	Méd.	St Lucien	1448	NIMES	Ch.
GUILHEM Jean	Méd.		1448	AVIGNON	Ch.
LOUIS Raymond	Méd.	St Lucien	1448	ARLES	J/C
MARVAN Sulan	Méd.		1459	ARLES	Juif
NICOLAS Pierre	Méd.		1448	ARLES	Ch.
ROBIN Pierre	Univ.		1448	AVIGNON	Ch.
TEXTORIS Pierre	Méd.		1448	MARSEILLE	Ch.
VIDAL-FERRIER	Méd.		1448	ARLES	Juif

Tab. 3. Médecins ayant exercé à Arles à la fin du Moyen-Age.

3. Selon ASTRUC, *Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier*, Paris, 1767, p. 81, Martial de Génolhac aurait appartenu au Collège de Mende. En 1452 il résidait à Nîmes, cf. MENARD, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la Ville de Nîmes*, 1752, t. 3, p. 282.

4. E. WICHERSHEIMER, *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Age*, Genève, t. 1, p. 414 et t. 2 p. 620.

Trente praticiens au minimum, dont quatre à cinq venant de l'extérieur peuvent avoir exercé à Arles au cours du XV^e s. Entre 1440 et 1460, l'effectif représentatif du corps professionnel réel peut être estimé à une vingtaine⁵. Le nombre de praticiens *per capita*, calculé sur la base des indications démographiques de la thèse de L. Stouff, soit environ 5000 habitants au milieu du XV^e siècle, est donc d'un praticien pour 250 habitants. Arles a ainsi le même profil médical que Marseille ou Montpellier⁶. Le statut d'agroville ne libère pas les habitants de leurs préoccupations en matière sanitaire. La menace des épidémies renforce ce souci.

Le classement selon le statut professionnel prouve que les praticiens manuels, chirurgiens, barbiers-chirurgiens et barbiers représentent environ 60 % de l'effectif contre 40 % pour les médecins. Ce chiffre est probablement en dessous de la réalité. La situation modeste des chirurgiens et surtout des barbiers a conduit les historiens de la médecine à les sous-estimer dans les recensements de praticiens. Un dépouillement exhaustif des archives notariales permettrait de corriger à la hausse l'importance de leur représentation.

Identité	Métier	Résidence	Période	Rel.
ANTOINE D'AIX	Bar.	St Julien	1448	Ch.
AURIOL Esteve	Bar.		1424	Ch.
BARLE François	Bar.	St Martin		Ch.
BONET Janin	Bar.	St Julien		Ch.
BORREL Jaume	Bar.	St Martin		Ch.
DALFIN Léonard	Bar.-Chir.		1448	Ch.
DE LA BOME Pierre	Bar.-Chir.		1450	Ch.
CAPUS Pierre	Bar.	Ste Croix		Ch.
GUINHART Pierre	Bar.	St Julien		Ch.
LEMERLE Jean	Bar.-Chir.	St Lucien	1448	Ch.
MAUREL Guillaume	Bar.	St Martin		Ch.
MICHEL Trophime	Bar.	Ste Croix	1434	Ch.
PEYRE Peyre	Bar.		1403	Ch.
ROLLAND Hugues	Bar.-Chir.	St Martin	1428	Ch.
SIMONET Antoine	Bar.	St Lucien		Ch.
THOMASSIN Jean	Bar.		1439	Ch.

Tab. 4. Barbiers arlésiens à la fin du Moyen Age.

5. Cf. L. STOUFF, *Arles à la fin du Moyen Age*, t. 1, p. 265 et D. JACQUART, *Le milieu médical en France du XII^e au XV^e siècle*, Genève, 1981, p. 415, tab. 40.

6. D. JACQUART, *Le milieu médical en France du XII^e au XV^e siècle*, op. cit., pp. 253-254.

L'étude des correspondants de l'apothicaire, c'est-à-dire des praticiens dont il réalisait les prescriptions montre la prééminence des médecins. Barbiers et chirurgiens ont une moindre part dans l'activité de la pharmacie. Un corps médical développé et diversifié assure donc les Arlésiens d'une protection sanitaire numériquement convenable pour l'époque.

Les apothicaires - Les comptes trésoraires ou le cadastre font apparaître une vingtaine de personnages ayant exercé à Arles entre 1420 et 1480'. Bernard de Loste (1477) est à l'origine d'une longue lignée d'apothicaires⁷.

Identité	Résidence	Période
ASTRE Guilhem	N. D. la Principale	1469
AURIOL Pons	St-Julien	1450
BOGARIN Jean		1450
CABASSE Antoine		1421
CLEMENT Jaume	St-Julien	1450
DE LOSTE Bernard		1477
DE MEGE Alzias	N. D. la Principale	1450
GIRARD Trophime		1448
GUIONNET Gilles	St-Lucien	1448
MIQUEL Martin		1397
NICOLAS Etienne		
OLMET Antoine		1467
PLANCUT Johan	St-Georges	1450
RODEZ Foulquet de	St-Martin	1479
RODEZ Guilhem de	St-Martin	1441
SAUVAGE Henri		1480
TARASCON Raymond	St-Lucien	1426
VAQUE Jacques		1460
VIDAL Pierre	St-Lucien	1442

Tab. 5. Apothicaires arlésiens à la fin du Moyen Age.

7. L. STOUFF, *Arles à la fin du Moyen Age*, op. cit., t. 1, p. 287, t. 2, pp. 725, 740, 742 et A.C.A., CC1, 138, (1421), CC2, 193, (1460), 206, (1467), CC3, 220, (1476) et CC3, 217, (1477).

8. R. GARAGNON, E. SCHMITT, « Apothicaires et pharmaciens hospitaliers », *Arles et son hôpital*, Arles, 1992, pp. 92-94.

Durant les deux décennies du milieu du siècle, une dizaine d'apothicaires ont pu exercer concurremment : Alzias de Mège, Jacques Clément, Jean Bogarin, Pons Auriol, Johan Plancut, Gilles Guionnet, Guilhem de Rodez, Miquel Martin, Raymond Tarascon et Peyre Vidal. Avec une officine pour 500 habitants, Arles se situe au même niveau que Grasse et légèrement en dessous de Riez⁹, où, en 1512, il y a trois apothicaires pour moins de 1500 habitants. A l'opposé de la communauté médico-chirurgicale qui comporte un nombre important de praticiens juifs, les apothicaires sont tous chrétiens. Cette situation est identique dans le reste de la Provence, dans les pays de la couronne d'Aragon et de la couronne de France, au XV^e siècle¹⁰.

L'absence d'inventaire après décès ne facilite pas l'évaluation du niveau de vie des apothicaires arlésiens. La fiscalité permet de les classer dans les catégories intermédiaires. Leur condition matérielle les rapproche des notaires et des aubergistes voire de certains artisans. Leur impôt est supérieur à celui des barbiers. L'examen des fortunes et des patrimoines situe Raymond Tarascon en tête du groupe, (son *manifest* le classe en 32^e position parmi les plus gros contribuables). Son mariage avec la fille d'un anobli arlésien, Monet Tropin, explique peut-être son rang social. Dans son testament du 5 février 1448 où il est qualifié de *mercator* et de *burgensis*, il désigne le couvent des Prêcheurs comme héritier universel, ses enfants étant alors décédés¹¹. Il fait de nombreux legs et prévoit mille messes pour le salut de son âme. Sa générosité traduit l'aisance matérielle. Presque tous les apothicaires possèdent une ou plusieurs maisons. Ainsi Raymond Tarascon réside dans la paroisse Saint-Lucien au cœur de la Cité. Seul Jean Plancut est dépourvu de patrimoine immobilier ce qui l'oblige à louer les murs de sa boutique. La condition des apothicaires arlésiens n'est pas homogène. Les plus modestes semblent vivoter d'un métier dont la clientèle quotidienne est réduite, ce qui leur impose d'autres activités. Certains ont ainsi le temps de cultiver un jardin¹². Entre 1432 et 1441 deux apothicaires prêtent de l'argent, mais durant la même période trois d'entre eux sont emprunteurs¹³. Le mortier et la seringue à clystère n'assurent pas nécessairement des rentes de situation à Arles, nombre d'apothicaires n'échappent pas aux contraintes de la triade « bras, fumier et eau ».

9. J. P. BENEZET, « Les apothicaires de Riez-en-Provence au début de la Renaissance, d'après le cadastre de 1512 », *Revue d'histoire de la pharmacie*, (abrégé désormais *R.H.P.*), 292 (1992), p. 14-18.

10. J. P. BENEZET, « Les Juifs et la Pharmacie, au Moyen Age et à la Renaissance, dans les pays de l'Europe du Sud », *Korot*, 11 (1995), p. 90-104.

11. A.D. B.D.R., 405 E130, f^o 142 v^o.

12. L. STOUFF, *Arles à la fin du Moyen Age*, t. 1, p. 378.

13. L. STOUFF, *op. cit.*, t. 2, p. 754-755.

Les patients - La clientèle est essentiellement locale, Arles attire peu. Des Arlésiens se font parfois soigner à Aix-en-Provence¹⁴. Lorsque Louis Aleman, le cardinal-archevêque, tombe malade à Salon, des commissionnaires de cette ville, comme le sous-viguier, viennent retirer les médicaments à Arles. Ce détail n'est pas à relier au prestige particulier des officines arlésiennes mais aux relations existant entre la maison de l'archevêque et Raymond Tarascon. Pons Lambert, négociant à Berre, où il existe une apothicairerie, s'approvisionne chez Raymond Tarascon, probablement par commodité car il est en relation d'affaires avec Honorat Fournier l'associé de l'apothicaire¹⁵. Dans les comptes du roi René il n'est pas fait état d'achats auprès des apothicaires arlésiens. Leurs confrères d'Aix-en-Provence, d'Avignon, de Marseille et de Saint-Maximin figurent par contre dans la comptabilité royale. La maison comtale achète d'ailleurs ses agrumes et de nombreux fruits à des particuliers peut-être par souci d'économies¹⁶. Au-delà d'un rayon de quelques kilomètres, la fortune et le statut social de Raymond Tarascon et de ses confrères s'estompent. Aix-en-Provence, Avignon, Marseille et Montpellier sont proches.

L'étude du document révèle 48 clients dont les noms sont lisibles. Quelques patronymes restent illisibles ou incomplets. Durant les deux années couvertes une cinquantaine de chefs de famille profitent donc du crédit de l'apothicaire. Vingt-trois sont à la fois débiteurs et patients. Si l'on ajoute à ce chiffre, les parents (épouses, enfants, ascendants) et les serviteurs qui bénéficient de soins, on atteint 63 personnes¹⁷. Le document ne révèle probablement pas l'intégralité des transactions effectuées pendant la période considérée. La clientèle semble réduite. En multipliant le chiffre des chalandes de Raymond Tarascon par le nombre probable d'officines arlésiennes on observe que dix pour cent de la population bénéficieraient de soins dans le cadre du crédit. La vente au comptant hypothèque l'évaluation de la clientèle réelle¹⁸. L'habitude de payer les fournisseurs une ou deux fois l'an atté-

14. N. COULET signale un contrat de soins passé entre Monet Valentin, nourriguier d'Arles et Raymond Ducis, chirurgien aixois dans « Documents aixois (première moitié du XV^e siècle). Le corps souffrant : maladies et médications », *Razo*, 1984, p. 121.

15. Cf. N. COULET, « Quelques aspects du milieu médical en Provence au bas Moyen Age. » dans *Vie privée et ordre public à la fin du Moyen Age*, s. la dir. de M. Hébert, Aix-en-Provence, 1987, p. 129.

16. Cf. P. JULIEN, « Médecine et Pharmacie dans les comptes du Roi René de 1451 à 1481 », *R.H.P.*, 215 (1972), p. 241-251 et G. ARNAUD D'AGNEL, *Les comptes du Roi René*, Paris, 1909, t. 2, p. 369, t. 3, p. 304, 311 et 312.

17. Il est difficile d'apprécier le nombre de patients potentiels de la maison archiepiscopale et du couvent qui figurent dans la comptabilité de Raymond Tarascon.

18. L. STOUFF, *Arles à la fin du Moyen Age*, t. 1, p. 287 : « On est tenté de conclure que ce commerce de luxe ne s'adresse qu'à une clientèle aisée. Ce n'est sans doute qu'en partie vrai, car seuls figurent dans ce registre ceux en qui on a confiance, ceux à qui on fait crédit. Les plus pauvres ont toute chance d'en être exclus, car ils ne peuvent acheter au comptant... ».

nue cependant cette réserve. On observe enfin l'existence d'une clientèle de gens modestes. Les hôpitaux arlésiens n'apparaissent pas dans la comptabilité de l'apothicaire. On peut donc en déduire que ces établissements s'approvisionnaient auprès des autres officines de la ville¹⁹. Ainsi Jean Plancut figure souvent dans les comptes trésoraires de la deuxième moitié du XV^e siècle.

La noblesse arlésienne forme une part importante de la clientèle de Raymond Tarascon. Elle est représentée par Alexis Caïs, Jean Porcelet, Bernard Romieu, Esteve Romieu, Nicolas de Saint-Martin, M^r de Fourchades et Johan Taillefer. Un personnage du nom de Lequeriter de Provence en fait peut-être partie. Aucune des familles nobles ne dispose d'un médecin ou d'un praticien attiré et exclusif. En Provence cette pratique reste limitée au comte et à la maison pontificale à Avignon.

Dudier, le prieur de Notre-Dame-la-Principale, est un des rares ecclésiastiques, avec le cardinal-archevêque et les religieux d'un couvent non identifié, à pratiquer l'officine de Raymond Tarascon. L'archevêque, le cardinal Louis Aleman, meurt de la peste à Salon-de-Provence, le 16 septembre 1450. La comptabilité semble confirmer cet événement. A plusieurs reprises en effet le sous-viguier de Salon-de-Provence se rend à Arles pour retirer des médicaments, destinés probablement au prélat. La maison de l'archevêque forte d'une dizaine de personnes représente une clientèle intéressante, plus par sa solvabilité que par son importance numérique²⁰. Cette clientèle permanente, ainsi que l'atteste la longue liste d'achats alimentaires faits chez l'apothicaire, représente une part non négligeable de son chiffre d'affaires (épices, boissons, constitution de réserves, médicaments vétérinaires etc.). Ces emplettes s'accompagnent rarement d'achats de médicaments. Tout se passe comme si cette communauté jouissait d'une bonne santé et ne venait chez l'apothicaire que pour ses fournitures de table. L'activité médicale des religieux, attestée par la présence de frère Bénézech, explique la rareté des ecclésiastiques dans la clientèle de R. Tarascon. Le cheval de l'archevêque, chargé de la traction de la « charrette » figure parmi les clients de l'apothicaire²¹. Ces prescriptions vétérinaires marquent, on le devine, plus l'intérêt que la sollicitude envers l'animal de trait, source de revenus. Un couvent dont le

19. L'apothicaire de l'hôpital du Saint-Esprit de l'Arc admirable, signalé par G. GIORDANENGO, dans « Les hôpitaux d'Arles du XII^e au XIV^e siècles », *Cahiers de Fanjeaux*, Toulouse, 1978, p. 203, ne peut être un salarié. Il s'agit vraisemblablement d'un apothicaire de la cité qui fournit l'hôpital en médicaments. L'existence d'apothicaireries hospitalières est un phénomène plus tardif. Jean POURRIERE dans *Les Hôpitaux d'Aix-en-Provence au Moyen Age. XIII^e, XIV^e et XV^e siècles*, Aix-en-Provence, 1969, p. 110, décrit une pharmacopée hospitalière rudimentaire.

20. L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris-La Haye, 1970, p. 434-435.

21. Le service de la charrette est un moyen de transport collectif que l'archevêque met à la disposition des uns et des autres, moyennant finances, pour leurs déplacements à l'extérieur d'Arles ou pour les transports de marchandises, cf. L. STOUFF, *Arles à la fin du Moyen Age*, t. 1, p. 213.

nom a été omis, peut-être s'agit-il de celui des Carmes, se fournit en épices chez l'apothicaire. Son commissionnaire est *Monser François*.

Le juge de la Porte est l'un des deux magistrats comtaux d'Arles, client de R. Tarascon. Le renouvellement fréquent de ce fonctionnaire explique que l'apothicaire ignore son patronyme. Le viguier en fonction à la date du document ne fait pas partie de la pratique de R. Tarascon²². Le notaire Guilhem Raymond, fils du médecin et néophyte Louis Raymond, habite paroisse Sainte-Lucie. Son étude est prospère. Il dispose d'un valet et d'une nourrice ou *bailla*²³. Michel Grimaud est le deuxième tabellion à figurer parmi la clientèle de R. Tarascon. Son étude est moins importante que la précédente. Dans le cadastre de 1437, il est classé parmi les fortunes moyennes, tant au point de vue immobilier que professionnel. Il a également un valet à son service et une *bailla* dont il paye les médicaments²⁴. Les autres notaires ne sont pas mentionnés dans le compte²⁵.

Quelques commerçants et artisans s'approvisionnent chez Raymond Tarascon. Honoré Fournier, marchand-bourgeois, est originaire de Berre. Le Berrois Pons Lambert, négociant et patron de navire, en affaires avec Honoré Fournier, est naturellement client chez l'associé de ce dernier, Raymond Tarascon. Antoine Pellan est qualifié de marchand et de bourgeois. L'hôte de la Croix-Rouge est le tenancier d'une des auberges de la ville. Il réside depuis peu à Arles car son patronyme est encore inconnu de l'apothicaire. Roland Carles qui dispose d'un valet est à la fois tondeur de drap et aubergiste²⁶. Il exploite l'hôtel Saint-Georges, situé paroisse Notre-Dame-la-Principale dont il est propriétaire²⁷. L'identité de certains est floue : Antoine Grimaud pourrait être un marchand propriétaire d'un moulin ou un juriconsulte. Girannie Tessieyre est-il un parent de Johan Teyseyre décédé en 1420, *mercator* et fermier de la gabelle ? Les artisans forment une faible partie de la clientèle. Antoine le caussatier, qui a un valet à son service, est un inconnu ainsi que le serrurier Peyre. Jacob le Mariscal est peut être le savetier Jaquet Marchal. Cette catégorie de clientèle est réduite. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. R. Tarascon en pratiquant le négoce des draps, s'aliène la clientèle des autres drapiers.

22. L. STOUFF, *Arles à la fin du Moyen Age*, t. 2, pp. 713 et 901 et *Les Bouches-du-Rhône. Encyclopédie départementale*, Paris, Marseille, 1935, t. 14, p. 601.

23. L. STOUFF, *Arles à la fin du Moyen Age*, t. 1, p. 20, t. 2, p. 497, 589 et « Les registres des notaires d'Arles (début XIV^e siècle-1460). Quelques problèmes posés par l'utilisation des archives notariales », *Provence historique*, 100 (1975), p. 304-324.

24. Il s'agit d'une nourrice, A.D.B.D.R., 39 E 33, f^o 25 r^o.

25. L. STOUFF, *Arles à la fin du Moyen Age*, t. 2, p. 553.

26. A.D.B.D.R., 39 E 33, f^o 35 v^o.

27. Voir les détails biographiques sur ces diverses personnes dans L. STOUFF, *Arles à la fin du Moyen Age*, *op. cit.*, t. 1, p. 213, 245, 256, 280, 287, 289, 291, 295, 424 et t. 2, p. 567 et 582.

Plusieurs laboureurs aisés font partie des chalands de l'apothicaire. Antoine Craisset a des revenus modestes. Son logement, situé paroisse Sainte-Croix, se réduit à une pièce mais il fait taverne avec six pichets²⁸. Citons également Jehan Mairan, alias Ferrier et Laurent Blanc, fils de Jaufre Blanc.

La veuve d'Etienne le *baissaire* est une des rares femmes isolées accédant aux soins médicaux (en fait il s'agit de sa fille malade). La plupart des femmes seules semblent exclues du système de soins et recourent probablement à une médecine populaire, moins coûteuse, ou aux fondations charitables.

Ces dernières catégories sociales définissent la limite inférieure des classes ayant recours régulièrement à la médecine savante. Parmi les couches inférieures de la société arlésienne certains serviteurs tirent leur épingle du jeu en bénéficiant de la protection de leur employeur.

La communauté juive fournit de nombreux clients à R. Tarascon. Les Nathan sont une des familles les plus riches d'Arles. Isaac, le fils, est un notable²⁹. Il fait partie des contribuables les plus importants. Il a un valet à son service. La confiance qu'il accorde à R. Tarascon et son propre prestige auprès de sa communauté, incitent d'autres juifs, comme Abraham Cailar, courtier, à être clients de l'apothicaire³⁰. La solvabilité d'autres coreligionnaires, de condition plus modeste, amène l'apothicaire à leur faire crédit. Citons Jacob de Salves, Cresques, Isaac Botin, et Durant Dieulosal de Beaucaire, courtier en friperie.

Alphonse Tronchut, Peyre le serrurier, Jehannon Isnart, Etienne la Suere, Valentin Tondut et Laurens ne sont pas identifiés. L'importante immigration que connaît alors Arles est probablement la raison de cet anonymat.

Le recours au médecin et l'accès au médicament sont un des points de convergence des catégories sociales riches ou aisées. Certains personnages de condition modeste disposent en fait de revenus annexes qui leur permettent de figurer dans le cahier de R. Tarascon. Les plus humbles accèdent exceptionnellement aux soins, par l'entremise de leur employeur ou au prix de sacrifices importants. Les petites gens ont probablement recours à une médecine parallèle plus économique ou payent leurs médicaments au comptant.

L'ÉCONOMIE SANITAIRE ARLÉSIENNE

Le cadre urbain - Les professionnels sanitaires sont regroupés au cœur de la cité³¹. La plupart des médecins, chirurgiens, barbiers et apothicaires habitent dans les paroisses de la cité, comme Saint-Lucien, Saint-Martin

28. L. STOUFF, *Arles à la fin du Moyen Age*, t. 1, p. 334 et 394.

29. L. STOUFF, *op. cit.*, t. 1, p. 334.

30. L. STOUFF, *op. cit.*, t. 1, p. 244.

31. L. STOUFF, *op. cit.*, t. 2, p. 922. Voir également les cartes établies par L. STOUFF *op. cit.*, t. 2, fig. 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98 et 99.

et Saint-Julien, dans un rayon de trois cents mètres autour de l'actuel hôtel de ville. La paroisse Saint-Julien semble être la plus « médicalisée » avec un barbier, deux médecins et trois apothicaires. Notre-Dame-la-Major, Saint-Michel, Saint-Isidore et Saint-Laurent sont dépourvues de professionnels de santé en raison de leur position excentrique. Le lieu de résidence de plusieurs praticiens n'est pas connu. Logent-ils en périphérie, mêlés aux métiers plus communs et aux agriculteurs, à côté des étables, des vergers et des jardins. Dans les faubourgs les quatre hôpitaux qui subsistent encore au XV^e siècle assurent une médicalisation rudimentaire.

La boutique de R. Tarascon est située paroisse Saint-Lucien, au nord-est de Saint-Trophime et de l'évêché, au cœur de la ville. Sa clientèle se répartit dans les quartiers avoisinants : juiverie, évêché, paroisses de Notre-Dame-la-Principale, Saint-Julien, Saint-Martin et Sainte-Croix. Peu de clients résident dans les quartiers éloignés, au-delà du théâtre et des arènes, comme les paroisses de Saint-Isidore, Notre-Dame-la-Major, du Vieux Bourg et du Bourg Neuf. La proximité, qui semble constituer le seul critère de choix de la clientèle, n'est pas le facteur essentiel. Les habitants des quartiers périphériques sont de condition modeste. Rares sont les gens fortunés comme Jean Porcelet ou Bernard Romieu qui habitent en périphérie, respectivement paroisse Sainte-Croix et paroisse Saint-Julien.

La réglementation et les métiers de santé - Au milieu du XV^e s. les modalités générales d'exercice et les relations entre médecins et apothicaires sont encore régies par les statuts de 1162-1202. Leur chapitre 138 prévoit les conditions de pratique de la médecine et de la chirurgie. Soins diligents, obligation de résultat et honoraires raisonnables en forment le préambule. Pour les praticiens extérieurs l'autorisation d'exercice est liée à un examen passé devant un jury local : *Et nullus medicus extraneus qui veniat in hac villa operari de fisica vel cirologia non possit operari in hac villa nisi primitus fuerit per unum fisicum vel unum chirurgum examinatus*. Cette clause est probablement caduque au XV^e s., les diplômes universitaires tiennent alors lieu de licence. Son application aurait été délicate avec Pierre Robin, médecin et professeur à la faculté de médecine d'Avignon (il en sera doyen en 1480) qui avait peut-être formé certains des médecins arlésiens³². Les statuts communaux donnent aux médecins la possibilité de préparer les médicaments. La réalisation doit cependant avoir lieu dans l'officine de l'apothicaire qui fournit les ingrédients : *Et nullus medicus faciat syrupum neque electuarium neque medicinam aliquam in domo sua, nisi esset in operatorio speciatoris vel infirmi*.

32. E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire biographique, op. cit.*, t. 2, p. 657-658. G. ARNAUD D'AGNEL, *Les comptes du roi René*, t. 1, p. 12, t. 2, p. 208 et 286, t. 3, p. 9 et 225. P. JULIEN, « Médecine et pharmacie dans les comptes du roi René d'Anjou de 1451 à 1481 », *R.H.P.*, 214 (1972), p. 206-207.

Un contrôle des médecins est même prévu dans le cadre de cette activité : *et omnes medici qui faciunt decoctiones vel medicinas, quicumque sint, necessarie [examinati] fuerint in decoctione vel medicina*³³. En 1448-49 cette pratique semble quasiment abandonnée. Aucun indice dans la comptabilité de R. Tarascon ne permet d'évoquer la préparation d'un médicament par des médecins. Ceux-ci se limitent en général à la prescription, attestée par les formules de l'apothicaire *que ordenet Mestre Marsal* ou *que li hordenet Mestre P. Robin*. A l'occasion Martial de Génolhac achète quelques rares drogues destinées à sa pratique. Parfois un praticien vient prendre livraison de médicaments, réminiscence d'une époque où il préparait ses médecines dans l'ouvroir de l'apothicaire. Louis Raymond vient ainsi retirer les pilules qu'il a prescrites pour lui même ou pour un membre de la famille de son fils, le notaire : *+ le VIII^e jour de juillet [1449] pour une once de pillules blanches que prent Mestre Loys*. Au milieu du XV^e s. les statuts sont donc en partie caducs dans leur champ médical. Seul le volet déontologique semble opposable.

Le chapitre 137 concerne la pharmacie. Il prévoit le strict respect des formules : *quod speciatores operent secundum quod eis precipit antidotarius*. Le compérage est prohibé : *Et quod speciatores non faciant societatem cum medicis nec teneant suos denarios ut inde recipiant aliquam partem, nec accipiant ab eis servicium quidquid nec blandas, nisi essent de cibo et potu*. La dispensation des médicaments se fait sur ordonnance, *quod dicti speciatores non vendant alicui homini medicinam aliquam sine consilio medici vel medicorum*³⁴. Le document permet d'évoquer une relation ambiguë entre Raymond Tarascon et Martial de Génolhac. Le futur chancelier montpelliérain figure en effet dans le compte pour des frais qui semblent d'hébergement : *Maistre Marsal de Janolhac doit pour sa despense depuis le XXIII^e jour de janvier jusques au IX^e jour de d'avril 1448 qui sont deux mois XVII jours à réson de II florins pour mois*. Le service rendu implique probablement l'épouse ou la servante de l'apothicaire à l'occasion de menus travaux de blanchissage dont bénéficie le médecin : *pour blanchir ses chemises ... VIII dns*. Antoine, le serviteur du médecin, semble également profiter de l'hospitalité rémunérée de l'apothicaire : *pour la despense de lui et de son varlet à réson de XL florins pour an et comensa le III^e jour de mai 1448*. L'apothicaire avance de l'argent au médecin pour ses déplacements : *baillé à lui argent comptant pour le passage du port ... Le XIII^e pour la despense de aller en Avignon fait compte avec lui : II grs*. Ces prêts concernent peut être des œuvres pieuses : *baillé à lui pour bailler à un religieux : II dns*. L'apothicaire vend à l'occa-

33. F. PREVET, *Les statuts et règlements des apothicaires*, Paris, 1950, t. 5, p. 1215.

34. *Ibid.*

sion des boissons au médecin nîmois : *demi pichier d'hypocras : I grs, VIII dns., ... plus pour XI pichiers de vin, a réson de IIII deniers le pichier*. Les fournitures concernent également des médicaments : *pour poudre fine : II dns., ... pour vernix que prend Anthoni : IIII dns., le III^e jour de jung pour glasse³⁵ que prend son varlet : IIII dns.* Des dettes restent expliquées : *que lui ai baillé argent comptant pour bailler à Alphonse : I grs*. Enfin, le médecin achète son papier auprès de l'apothicaire-papetier : *le VII^e jour d'avril pour I main de papier que prend lui même, ... le III^e de may pour une autre main papier: I grs, XXIX^e de jung pour une main papier fin que prend lui mesme : I grs*.

La situation est équivoque. L'hébergement dont bénéficient Martial et son valet ne peut être assimilé à un compéage avec l'apothicaire. On ne peut pas prouver de pratique dichotomique sur la vente des médicaments. Bien plus, l'inscription des divers services comme débits blanchit le médecin et l'apothicaire de tout soupçon. L'expression « pot-de-vin » serait même inadéquate puisque l'apothicaire a tarifé les pichets de vin ou d'hypocras consommés par Martial de Génolhac. La mention d'avances d'argent faites par l'apothicaire et leur motif confirme enfin la transparence de ces opérations. Dans la société arlésienne du milieu du XV^e s. il est probable que cette relation privilégiée n'a pas suscité grand problème réglementaire. Tout au plus elle a pu indisposer les praticiens locaux en facilitant la pratique d'un médecin étranger à la cité. Cette situation illustre plus la précarité de situation du médecin qu'une pratique délictueuse. Aux termes du Code de la Santé actuel elle provoquerait de sérieuses difficultés aux deux protagonistes.

Les thérapeutes à l'œuvre - Le compte de R. Tarascon n'est pas explicite sur les modalités de la pratique médicale. Les prescriptions sont le seul témoignage d'une prestation sans en être le *primum movens*. Les *consilia* ou les contrats de soins nous éclairent davantage. Le médecin rédigeait-il une ordonnance au lit du malade ou bien se rendait-il chez l'apothicaire donner les instructions nécessaires à la préparation des médicaments ? Les achats de papier de Martial de Génolhac confirment la première hypothèse sans infirmer la seconde.

L'apothicaire au travail - On n'est pas mieux informés sur la pratique pharmaceutique. L'approvisionnement en simples des apothicaireries arlésiennes est malaisé à imaginer³⁶. On peut évoquer des achats à Avignon, à

35. Il ne s'agit pas de glace mais de sandaraque. Le mot vernix qui figure dans le compte est également synonyme.

36. L. STOUFF, *Arles à la fin du Moyen Age*, t. 1, p. 287 : « L'approvisionnement de ces boutiques échappe presque à toute recherche. L'obscurité est totale sur les acquisitions d'épices. Quelques actes concernent des achats de cire, de miel, de moutarde et de riz ».

Marseille ou auprès de marchands génois de passage. Les oranges et citrons de la *Riviera* génoise formaient parfois le fret à l'aller des négociants italiens qui en retour achetaient à Arles laine et froment³⁷. Une partie était consommée sur place sous forme de fruits frais, retrouvés sur les tables des notables. Une autre partie était mise en conserve par les épiciers-apothicaires, sous forme de confits. L'essentiel était dirigé sur d'autres villes, notamment certaines cités du Languedoc. Les Arlésiens se procuraient également l'alun en Ligurie. Des achats de poivre et de gingembre, importés d'Égypte par le florentin Benini, sont mentionnés dans les archives notariales³⁸.

On ne sait rien sur la manière de travailler de R. Tarascon. Ses activités extra-pharmaceutiques (intérêts dans une draperie et fonctions électives) donnent à penser qu'il n'était pas toujours présent à l'officine. Il achetait probablement les médicaments complexes, comme la thériaque ou le mithridate, à des collègues marseillais, avignonnais ou montpelliérains. Ses successeurs bénéficieront de la foire de Beaucaire. Un serviteur, Andréas, assurait la permanence dans la boutique. Il ne peut s'agir d'un fils, on sait par le testament de R. Tarascon que ses enfants étaient tous morts avant la rédaction du cahier. A plusieurs reprises, le domestique effectue des livraisons de médicaments à domicile. Plus livreur qu'apprenti, il devait s'agir d'un commis dont la vie n'était pas toujours facile, si l'on en juge par la teneur des contrats d'apprentissage³⁹. Leur statut est comparable à celui des apprentis-apothicaires en Catalogne dont Jordi González a pu dire : *se debe considerar más como un contrato de servidumbre que de aprendizaje*⁴⁰.

Les *Statuta sive leges municipales Arelatis* de 1162-1202 traitent de la qualité du médicament⁴¹. Il s'agit plus de principes généraux que de règles précises : *et quod non vendant unum pro alio nec electuarium corruptum ; et si eis deficient alique res, suis electuariis vel syrupis, conficiendis illis cum consilio medico vel medicorum mittant unam rem pro alia, in suis electuariis vel syrupis*⁴². L'emploi des succédanés ou quiproquo est soumis à l'accord du médecin. La finalité est de garantir la conformité à la for-

37. L. STOUFF, « Les relations d'Arles et de la Ligurie au début du XV^e siècle à travers quelques documents arlésiens », *Actes 1^{er} du congrès historique Provence-Ligurie*, Aix-en-Provence-Marseille-Bordighera, 1966, p. 178-187.

38. L. STOUFF, « Les relations d'Arles et de la Ligurie », *op. cit.*, pp. 180 et 185.

39. L. STOUFF, *Arles à la fin du Moyen Âge*, t. 1, p. 298 et 390 : « Dans les contrats d'embauche de domestiques, il est prévu que le serviteur d'un apothicaire, d'un hôtelier, d'un marchand ou d'un artisan, entre autres besognes, sera amené à travailler dans les vignes de son maître ».

40. R. JORDI, J.-L. GOMEZ CAAMAÑO, « Contratos de aprendizaje de boticario en la Barcelona Medieval », *Bolletín de la Sociedad Española de Historia de la Farmacia*, 95 (1973), p. 124.

41. F. PREVET, *Les statuts et règlements des apothicaires*, *op. cit.*, t. 5, p. 1215-1216.

42. F. PREVET, *op. cit.*, t. 5, p. 1215.

mule. L'obligation de travailler exclusivement sur prescription médicale, précédemment évoquée, illustre l'étendue de la responsabilité médicale. Cette clause explique la rédaction des comptes de R. Tarascon qui mentionne parfois l'identité du médecin en début ou en cours de rubrique et lors du changement de prescripteur. La qualité du service rendu par les apothicaires arlésiens et le degré de satisfaction de la clientèle et des médecins sont difficiles à apprécier pour la fin du Moyen Age. Au siècle suivant, des abus amènent les autorités arlésiennes à organiser le contrôle technique des boutiques. Soupçonneuses, elles font alors appel à des praticiens extérieurs, montpelliérains ou marseillais, pour le contrôle des drogues⁴³. L'apothicaire se rend en général au domicile des malades pour l'administration des clystères⁴⁴. Les nobles et notables envoient un valet ou une servante, parfois même leur chapelain, pour retirer les médicaments. Les gens de condition modeste font appel à un membre de leur famille. Les juifs font appel à un coreligionnaire sans que l'on puisse deviner l'existence d'un lien de subordination ou de parenté. Pour la maison archiépiscopale plus de dix personnes viennent retirer les commandes.

En dehors du médicament, aucun des secteurs d'activités annexes de cette officine ne semble très développé. Ici pas d'initiative comparable à celle de cet apothicaire marseillais qui fournissait, en 1461, vingt quintaux de poudre à canon à Jacques de Pazzi, marchand italien⁴⁵. Tarascon vend des denrées alimentaires, du riz, les diverses épices de table, du miel, de la sauce de lamproie, des confiseries, de la droguerie, de la cire (cierges, ex votos ou offrandes propitiatoires) et de la papeterie.

Le deuxième mode d'exercice serait la pharmacie hospitalière⁴⁶. La fonction plus charitable que médicale des hôpitaux ne permet pas d'envisager l'existence d'une officine hospitalière autonome. Au XV^e s. les hôpitaux s'approvisionnent auprès d'apothicaires de la cité.

Pharmacopée arlésienne et posologie - Le tableau 6 présente les formes pharmaceutiques prescrites par les médecins arlésiens. Le classement par voie d'absorption correspond à une logique d'emploi. Médicaments officinaux et magistraux sont confondus.

43. A.C.A., CC4, 303 et 323 (1560) : *Visite des drogues par un médecin et un apothicaire de Montpellier. Dépense de Jean de Camaret allant à Marseille pour quérir un médecin et un apothicaire pour revisiter les drogues.*

44. J.-P. BENEZET, *La Pharmacie dans les pays du bassin occidental de la Méditerranée*, op. cit., t. 1, p. 288-290. 41. F. PREVET, *Les statuts et règlements des apothicaires*, op. cit., t. 5, p. 1215-1216. 45. E. BARATIER, F. RAYNAUD, *Histoire du commerce de Marseille*, t. 2, Paris, 1951, p. 673.

46. G. GIORDANENGO, « Les hôpitaux d'Arles du XII^e au XIV^e siècles », *Cahiers de Fanjeaux*, Toulouse, 1978, p. 189-212.

Voie	Nature	Forme
Orale	Médicaments liquides	Apozèmes, eaux distillées, juleps, sirops, tisanes, vins et sucs, restaurants et beuvandes.
	Médicaments mous	Electuaires, opiat, confectons, confits, conserves, bols, mellites.
	Médicaments secs	Pilules, trochisques, dragées, poudres et concassements, tablettes.
O.R.L.		Gargarismes et éponges
Gynécologique		Pessaires et suppositoires.
Rectale		Suppositoires et clystères.
Cutanée cuta-néomuqueuse		Emplâtres, fomentations, onguents, huiles, cataplasmes, sachets ou écussons, bonnets, épithèmes.
Ophthalmologique		Collyres.

Tab. 6. La pharmacopée arlésienne selon les diverses voies d'administration.

Sur 900 prescriptions, 230 seulement correspondent à des formules codifiées. Les médecins arlésiens, on le voit, ne se privent pas de prescrire à leur convenance.

Le médicament peut être prescrit à l'unité (clystère, potion, beuvande, dragée ou bol). La posologie est plus difficile à apprécier quand la délivrance couvre plusieurs jours. Il en est ainsi des sirops, confits, dragées et eaux distillées qui se vendent à la livre ou en sous-multiples de cette unité. Les électuaires se vendent à l'once. Le sucre rosat est débité par quart ou huitième de livre, les amandes à la livre. La quantité de thériaque vendue correspond à quatre prises, soit à un ou deux jours de traitement. Les quantités d'emplâtres équivalent à plusieurs jours de soins. Le miel est vendu par quantités allant de 360 grammes à 7,2 kg. Cet écart permet d'évoquer le caractère commercial de la vente dont l'importance relève des possibilités et des convenances du client. Sur les deux années du compte on ne constate pas d'augmentation significative des prix.

ANALYSE SOCIOLOGIQUE DES CONSOMMATIONS

Le document permet d'analyser les séquences de prescriptions. La popularité des médecins peut être estimée au nombre de prescriptions qu'a enregistré l'apothicaire, correspondant *grosso modo* au nombre de « consultations ». Trois cents quatre-vingt-neuf interventions sont le fait d'un pra-

ticien isolé. A quatre reprises deux praticiens interviennent de concert. Les consultations n'ayant pas donné lieu à une ordonnance échappent au décompte. Les dégradations du document minorent le nombre réel d'interventions.

Le tableau 7 fournit une échelle d'activité des praticiens arlésiens. Quelques personnalités médicales émergent. Vidal-Ferrier, alias Maître Vides, Maître Gesse et Martial de Génolhac sont les plus actifs. L'Avignonnais, Pierre Robin, n'apparaît que quatre fois. Les médecins travaillent seuls dans l'immense majorité des cas. La double visite est un phénomène exceptionnel. Pierre Nicolas et Martial de Génolhac interviennent ainsi, début juin 1449, chez Alphonse Tronchut ; le 15 courant, ils se retrouvent à son chevet. Antoine Craisset, patient habituel de Pierre Nicolas, fait appel le 21 août 1449 à celui-ci, en compagnie de son confrère Vidal-Ferrier. Cette pratique ne témoigne pas d'une situation sociale nécessairement élevée, certains patients modestes y ont en effet recours. Elle traduit plus probablement la gravité de la maladie et peut-être la demande de médecins dans l'incertitude.

La clientèle est changeante, des familles font appel tantôt à l'un, tantôt à l'autre sans que l'on puisse parler d'infidélité ou de manque de confiance. Le juge de la Porte confie son épouse à Maître Gesse et Pierre Corme. Le notaire Guilhem Raymond, dont le père est médecin, fait appel à Pierre Nicolas. Les changements de praticien n'en sont pas réellement. On passe le plus souvent du barbier ou du chirurgien au médecin, ou vice versa, dont les fonctions sont différentes. L'absence momentanée des praticiens est également un facteur de changement. Dans la même famille certains membres ont leur thérapeute attiré. La famille d'Etienne Romieu fait appel à plusieurs personnages. L'épouse consulte Jehan Le Merle, barbier-chirurgien, Maître Gesse, probablement médecin, et Pierre Nicolas. La fille est soignée par Vidal-Ferrier, la sœur par Martial de Génolhac et Pierre Robin. L'archevêque a recours à un certain Maître Antoine, le document est trop dégradé pour reconnaître ses autres praticiens.

	Métier	Rel.	C. S.	C. D.	%
Me Antoine	Indét.	Ch.	3		0,75
Frère Bénézech	Indét.	Ch.	3		0,75
P. Corne	Indét.	Ch.	7		1,80
Me Gesse	Indét.	Juif	89		22,90
Jean Guilhem	Méd.	Ch.	11		2,80
Jehan Le Merle	Bar.-Chir.	Ch.	12		3,10
Martial de Génolhac	Méd.	Ch.	67	1	17,20
Pierre Nicolas	Indét.	Ch.	71	4	18,20
Reymond de Nîmes	Chir.	Ch.	1		0,30
Louis Raymond	Méd.	Juif	15		3,90
Pierre Robin	Méd.	Ch.	4		1,00
Me Textoris	Méd.	Ch.	1		0,30
Vidal-Ferrier	Méd.	Juif	105	3	27,00
Totaux.			389	8	

Tab. 7. Activité des correspondants de Raymond Tarascon. Colonne CS : nombre de fois ou un praticien intervient seul. CD : nombre de fois où la consultation est effectuée à deux.

Le tableau 8 représente le nombre de thérapeutes intervenant par foyer. Dans la plupart des catégories il est fait appel à plusieurs praticiens. Les juifs sont les plus stables. Les structures familiales expliquent pour partie cette multiplicité des praticiens. Sous un même toit peuvent coexister plusieurs noyaux (grands-parents, parents et collatéraux) qui semblent conserver une autonomie de choix. La multiplicité des intervenants dans plusieurs familles aisées peut être reliée à l'inefficacité de la médecine et des médecins. L'aisance matérielle permet de changer de praticien dans l'attente d'une hypothétique guérison.

Catégorie	N.	0	1	2	3	4	6
Noblesse	8	3	4				1
H. de loi	5	1	1	2	1		
Marchands	8		6	1		1	
Artisans	3	1	1	1			
Juifs	6	1	5				
Agriculteurs	3		1	2			
Religieux	3	1		1	1		
Divers	8		5	3			
Total	44	7	23	10	2	1	1
Pourcentage		16	52,2	22,6	4,6	2,3	2,3

Tab. 8. Les thérapeutes et les familles. Colonne N : nombre de familles par catégorie sociale. Colonnes suivantes (de 0 à 5) : nombre de familles ayant recours à 0, 1, 2 ou plusieurs praticiens.

On ne connaît pas l'identité du praticien de 7 familles, soit 16 % de l'effectif. Elles ont eu, il est vrai, affaire à l'apothicaire pour des achats de denrées alimentaires ou de droguerie. La moitié des familles (23 soit 52,2 % de l'effectif) ne fait appel qu'à un seul praticien et les trois-quarts se contentent d'un ou deux. Cette relative fidélité et le recours régulier à la médecine préfigurent le médecin de famille.

Une proportion importante du corps médical arlésien est de confession juive. Les multiples interdictions pour les chrétiens d'avoir recours à un praticien juif restent lettre morte⁴⁷. Le succès de ceux-ci, auquel la clientèle chrétienne contribue pour une large part, est indéniable. Sur 389 interventions dont il est fait état dans le document, 50 % au moins sont le fait de praticiens juifs. Ils disposent en priorité de la clientèle de leur communauté. Cailar le juif, Duranton Cohen et Isaac Lotin consultent Vidal-Ferrier, Durant Dieulosal s'adresse à maître Gesse. On ignore cependant l'identité du médecin de la famille d'Isaac Nathan. De nombreux chrétiens, quelle que soit leur condition, consultent régulièrement maître Gesse et maître Vidal-Ferrier. Ceux-ci totalisent 188 interventions sur 382. Seul Martial de Génolhac, pourtant étranger à la cité, peut rivaliser. Les religieux ne dérogent pas à ce phénomène. Si les médecins de Louis Aleman sont inconnus, on découvre que le prieur de Notre-Dame-la-Principale fait appel à Vidal-Ferrier alors qu'un religieux, frère Bénézech, pourrait très bien le soigner.

L'accès aux soins est conditionné par la situation sociale et familiale. Le tableau 9 montre l'incidence du statut familial sur la consommation pharmaceutique.

Statut	N	%
Chefs de famille	23	34,2
Epouses	12	17,9
Filles	10	14,9
Fils	6	9,0
Apparentés	6	9,0
Nourrisson	1	1,5
Serviteurs	3	4,5
Indéterminés	6	9,0
Total	67	

Tab. 9. Statut familial et consommation sanitaire.

47. J. SHATZMILLER pose le problème dans « Notes sur les médecins juifs en Provence au Moyen Âge », *Revue d'études juives*, 128 (1969), p. 262

Les chefs de famille et les célibataires (des religieux essentiellement) sont les premiers consommateurs de médicaments. Les épouses arrivent en deuxième position. L'activité des ventrières n'apparaît pas dans le document et passe sous silence les problèmes de la grossesse. Les enfants sont peu nombreux dans le document en raison d'une mortalité infantile élevée. On n'observe d'ailleurs qu'une seule mention de bébé dans les prescriptions étudiées. Le faible accès aux soins des serviteurs témoigne de la précarité de leur statut social. Seuls les domestiques des hommes de loi, et des intellectuels en général, accèdent à la médecine. Le seul contact qu'ont les serviteurs des nobles avec le médicament se limite à retirer les drogues destinées à leurs maîtres ou aux familles de ceux-ci.

Le tableau 10 représente le nombre d'interventions médicales connues, ayant entraîné la prescription d'un ou plusieurs médicaments, réparties suivant la confession et le sexe.

Confession	Hommes		Femmes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Chrétiens	191	85,3	82	63,1	273	77,1
Juifs	33	14,7	48	36,9	81	22,9
Total	224	100	130	100	354	100

Tab.10. Confession et consommation sanitaire selon le statut religieux.

Les juifs viennent en tête (22,9 %) avec une prééminence nette de la demande féminine (36,9 %) alors que la communauté représente environ 10 % de la population totale. Cette consommation trouve son origine dans la tradition médicale juive. La communauté d'Arles dispose de plusieurs praticiens.

Le tableau 11 représente les diverses catégories sociales de chrétiens. Le clergé avec la maison de l'archevêque, le chapitre de Notre-Dame-la-Principale et une communauté masculine, représente une importante clientèle pour l'apothicaire. Les artisans devancent de peu les agriculteurs. Chez ces derniers, comme chez les hommes de loi, la part prise par les femmes est réduite. La consommation féminine de médicaments et, d'une manière plus générale, l'accès des femmes aux soins, ne présentent pas de différence significative avec celles des hommes, si l'on retire des chiffres précédents les achats des communautés religieuses qui sont toutes masculines. Aucune communauté féminine ne figure parmi la clientèle, peut-être parce qu'une pratique plus rigoureuse de l'ascèse leur a permis de se dispenser de médicaments. Chez les nobles comme chez les artisans, les femmes sont au même niveau que les hommes pour les soins reçus. Les pathologies qui transparaissent à travers les prescriptions, semblent peu affecter la sphère gynécologique. Les maladies féminines relèvent d'une médecine parallèle, exercée par des

femmes, et non du milieu médical officiel, dominé par les hommes. Chez les juifs (cf. tab. 10) et chez les marchands la consommation féminine dépasse nettement celle des hommes.

Catégorie	Hommes		Femmes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Clergé	65	34,1			65	23,8
Nobles	24	12,6	25	30,5	49	17,9
Hommes de loi	30	15,7	7	8,5	37	13,6
Artisans	27	14,1	20	24,4	47	17,2
Marchands	9	4,7	22	26,8	31	11,4
Agriculteurs	36	18,8	8	9,8	44	16,1
Total	191		130		354	

Tab. 11. Statut social des chrétiens et consommation sanitaire.

Les enfants ne font pas figure de privilégiés. Les prescriptions qui les concernent sont peu fréquentes. A l'égal de la gynécologie, la pédiatrie est une pratique assez marginale pour les médecins médiévaux. On imagine, aisément d'ailleurs, les ravages que devait exercer une médecine portée sur la purgation dans le cas des gastro-entérites infantiles.

Alors que plusieurs clients de l'apothicaire disposent d'un valet qui leur sert de coursier, trois d'entre eux seulement semblent participer aux dépenses de santé de leurs employés. Il s'agit du juge de la Porte et des deux notaires : Guilhem Raymond et Michel Grimault⁴⁸. Les intellectuels sembleraient animés d'un plus grand souci pour la santé de leurs serviteurs que la noblesse urbaine. Les marchands, peu nombreux dans la clientèle de l'apothicaire, sont individuellement de bons clients. Les nombreuses activités de Raymond Tarascon et la concurrence qu'il leur fait, en incitent bon nombre à aller chez d'autres apothicaires.

Dépenses et médicaments - Le tableau 12 représente l'importance des dépenses pharmaceutiques évaluées par groupes sociaux, et à l'intérieur des groupes, par foyers. Ces chiffres sont à manipuler avec prudence et ne peuvent être assimilés à un poste budgétaire régulier et complet. Les sommes engagées dépendent plus de la gravité des maladies que du pouvoir d'achat catégoriel. Elles reflètent plus probablement l'impact de la morbidité sur les classes défavorisées. Ainsi la veuve d'Etienne le *baissayre* est celle qui a consu-

48. A.D.B.D.R., 39 E 33, f° 2r°, + le IIII [avril] pour unguent blanc et populeon per son varlet : Fl., Grs., V Dns, f° 9 v° le valet Mathieu bénéficie d'une médecine laxative à 4 gros, f° 25r°, la bailla prend des médicaments le 23 août 1448 et le 26 du même mois.

cré le plus d'argent aux dépenses de santé lors de la maladie de sa fille. Il en est de même des agriculteurs et des artisans. Les hommes de loi, les juifs et les nobles ont des dépenses moins importantes.

	N	Sommes	% T	% M
Clergé	3	9 5 3	7,5	2,5
Nobles	5	16 9	12,6	2,5
Hommes de loi	3	12 3 6	9,6	3,3
Artisans	3	15 4 9	12,1	4,0
Agriculteurs	3	17 3 14	13,6	4,5
Juifs	4	14 4 5	11,3	2,8
Marchands	5	25 4 13	19,9	3,9
Veuves	1	6 11	4,7	4,7
Indéterminés	5	11 1 8	8,7	1,0

Tab. 12. Dépenses sanitaires et catégories sociales.

Colonne 2 (N) : nombre de familles par catégorie.

Col. 3 (Sommes) : dépenses pharmaceutiques exprimées par catégorie en florins, sous et deniers.

Col. 4 (% T) : dépense exprimée en pourcentage par catégorie.

Col. 5 (% M) : dépense en pourcentage par famille.

SÉQUENCES THÉRAPEUTIQUES

Le compte permet d'analyser les consommations individuelles. On observe des consommations liées à une affection ponctuelle et des cures préventives à caractère saisonnier. L'imprécision des traitements permet de proposer des diagnostics sommaires faute de pouvoir désigner avec certitude les affections dont souffraient les patients.

Le cas de la fille d'Etienne le pareur de drap est intéressant. Malgré une condition probablement modeste et des frais médicaux importants la mère met beaucoup de zèle à faire soigner son enfant. On peut suspecter une affection grave puisque du 22 mai au 2 juin l'apothicaire effectue onze fournitures de médicaments comportant de deux à sept médicaments. La malade doit souffrir, le 27 mai Martial de Génolhac est appelé à son chevet. Il lui prescrit alors un dormitoire. Beaucoup d'éléments permettent d'évoquer la peste : l'emploi de la pomme d'ambre, du musc et en général des cordiaux, la purgation par la hiera picra et l'usage de rafraîchissants comme le triasandali et le diamargariton. L'absence d'emplâtres maturatifs destinés à l'évacuation des bubons (diachylon etc.) oriente vers une peste pulmonaire. On peut également évoquer une fièvre d'étiologie inconnue. Le 5 juin, le compte est interrompu traduisant la guérison de la malade ou plus pro-

bablement son décès. La mère paye les frais pharmaceutiques en plusieurs fois : le 20 et le 30 octobre 1449, le 13 février, le 19 mars, le 5 juin et le 26 juillet 1450. Un seul praticien intervient durant tout l'épisode.

Le 22 mai 1449 : une beuvande, du triasandali, de l'électuaire diarhodon et un suppositoire.

Le 25 mai : une poudre cordiale, des eaux distillées, un sachet cordial, une pomme d'ambre et de musc et une autre poudre cordiale.

Le 26 mai : des eaux cordiales, de l'eau de rose, une poudre cordiale, de la fleur de camomille.

Le 27 mai : un dormitoire (une préparation somnifère), une beuvande, une autre beuvande et un suppositoire de hiera picra.

Le 28 mai : un clystère, un sachet carré et du diarhodon.

Le 29 mai : de l'aromaticum rosatum, un conquessement, un suppositoire de hiera picra, des eaux distillées, des roses sèches, du diamargariton et de l'électuaire rosata novella.

Le 30 mai : un onguent

Le 31 mai : un onguent, de l'électuaire cordial, une poudre purgative, une beuvande, un limbez (n.i.).

Le 1^{er} juin : un capud purgium, du diamargariton, une eau distillée, de l'électuaire aromaticum rosatum.

Le 2 juin : une poudre purgative, du sucre fin, un onguent composé, des sirops, une eau distillée, des prunes.

Le 5 juin : un sirop non identifié, une eau distillée, du triasandali.

Tab. 13. Consommation pharmaceutique de la fille d'Etienne le pareur de draps.

La maladie du juge de la Porte est de courte durée, environ un mois. La thérapeutique fait appel à plusieurs reprises à des sirops, ce qui permet d'évoquer une affection des voies respiratoires. La prescription de deux éponges et d'eau-de-vie indique un épisode douloureux, une intervention chirurgicale ou des insomnies. La fourniture d'un ex-voto en forme de tête désigne peut-être le siège de la maladie. L'emploi à deux reprises (pour le père et le fils) d'ex-voto témoigne de l'importance du religieux en thérapeutique et de l'inefficacité des traitements.

Le 30 mars 1450 : un sirop composé, des eaux distillées et de l'électuaire diarhodon abbatis.

Le 11 avril : un clystère.

Le 13 avril : un julep cordial et un sirop composé, des eaux distillées et de l'électuaire diarhodon abbatis, du sucre fin, une éponge et une fomentation.

Le 13 mai : deux bols laxatifs et un clystère.

Le 15 mai : deux bols laxatifs.

Le 19 mai : un ex-voto représentant une tête.

Le 30 mai : un conquessement, de l'eau-de-vie et une éponge.

Tab. 14. Consommation pharmaceutique du juge de la Porte.

L'épouse de Jean Isnart présente une affection aiguë dont les soins débuts vers le 7 juillet (1448 ?) avec une prescription d'électuaire à la menthe et une médecine laxative. Le 9 juillet la situation doit s'être aggravée, ce qui justifie une deuxième prescription, des eaux distillées, du mithridate et de la trifiera magna. Le mithridate qui est un antidote semble indiquer une maladie infectieuse et un état fébrile. Le 17 juillet la prescription par Maître Gesse de quatre pessaires signe le siège probable de l'affection. On ne peut qu'être surpris de l'importance de cette dernière prescription. Il s'agit vraisemblablement de métrorragies importantes, le pessaire ayant alors un rôle purement mécanique. Le même jour, l'administration de thériaque traduit la gravité de la situation.

Le 7 juillet 1448 : de l'électuaire diamenthe et une médecine laxative.

Le 9 juillet : des eaux distillées, du mithridate et de la trifiera magna.

Le 17 juillet : quatre pessaires, du séné et de la thériaque.

Tab. 15. Consommation pharmaceutique de l'épouse de Jean Isnart.

Girannie Teyssieyre présente probablement une affection de la face (abcès) ou des dents comme le suggère la prescription d'un emplâtre en forme de demi-lune, représentant un demi-visage. Vidal-Ferrier, Jehan le Merle et Raymond de Nîmes, un médecin, un barbier et un chirurgien prodiguent leurs soins à ce personnage. Ils lui prescrivent plusieurs médicaments destinés à une thérapeutique locale (sachets, emplâtre en forme de demi-lune) ou à la voie générale (une beuvande). L'épisode dure du 14 juillet jusqu'au 7 sep-

tembre 1448. La séquence des diverses prescriptions montre des changements de praticien. Aux traitements généraux, d'essence médicale, succèdent des soins locaux, à base d'emplâtres, relevant de la chirurgie. L'usage d'alun brûlé, comme topique, destiné à sécher un abcès qui enfin a du s'ouvrir, marque la conclusion de l'infection. Des éponges sont prescrites à deux reprises pour calmer des douleurs faciales difficiles à supporter ou pour faciliter une intervention chirurgicale.

14 juillet 1448 : un conqasement, deux éponges, une beuvande, du triasandali, 2 suppositoires.

15 juillet : de la coriandre confite

16 juillet : un laxatif, de l'huile de camomille et de lys, de la coriandre confite, un sachet.

20 juillet : un emplâtre en demi-lune

22 juillet : un emplâtre

28 juillet : un cataplasme, un emplâtre diachylon au galbanum.

2 août : un cataplasme.

5 août : de l'emplâtre diachylon ou comitis.

12 août : du miel rosat et une éponge.

7 septembre : de l'alun brûlé.

Tab. 16. Consommation pharmaceutique de Girannie Teyssieyre.

Valentin Tondut est un inconnu. Son médecin est Pierre Nicolas. Le traitement qu'il reçoit est d'inspiration galéniste (plusieurs clystères) et symptomatique (prescription de somnifères à trois reprises). Le triasandalum, un rafraîchissant, signe probablement un état fiévreux. L'emploi d'un gargarisme indique une affection pharyngée (exploitation de la propriété spécifique) ou des troubles plus généraux de l'encéphale (aspect humoriste).

26 juillet 1448 : un clystère, du triasandali, du sirop de nénuphar (sédatif).

27 juillet : un clystère, des eaux distillées.

28 juillet : un gargarisme, une médecine laxative.

29 juillet : un dormitoire.

30 juillet : un lavement, un cataplasme, un dormitoire.

3 août : mucilages et eaux distillées pour dormir.

Tab. 17. Consommation pharmaceutique de Valentin Tondut.

Ces quelques exemples montrent la difficulté qu'il y a pour décrypter les prescriptions des médecins médiévaux. L'énumération des médicaments administrés lors d'une même journée révèle des stratégies thérapeutiques complexes ou l'incertitude des médecins. Le prescripteur ne se contente pas d'un seul médicament, si prestigieux soit-il. Sirops, sternutatoires, électuaires, potions, clystères, suppositoires, pessaires etc., sont associés selon les canons de l'humorisme. L'époque de la panacée est révolue. Une cartographie thérapeutique se devine. Elle se développe selon deux axes, l'un étiologique et l'autre symptomatique.

* * *

L'exploitation du document arlésien permet de dessiner les traits généraux du système sanitaire d'une ville moyenne à la fin du Moyen-Age. Le corps médical est assez hétérogène. Les effets normalisateurs des universités médicales ne touchent que les seuls médecins. Ils ne peuvent corriger les différences entre médecins, chirurgiens et barbiers. L'existence d'une communauté médicale juive accentue ces différences. Les apothicaires par leur double appartenance au monde médical et à celui des marchands participent à la complexité du système. Malgré l'importance de l'effectif des divers professionnels on ne peut considérer Arles comme un important centre médical en raison de l'absence d'une école médicale. Le système sanitaire participe déjà à la hiérarchisation des cités. Le déclenchement brutal d'une épidémie de peste paralyse les rouages de cette fragile organisation. Médecins et apothicaires se réfugient souvent à la campagne pour échapper à la contagion. Quelques barbiers et chirurgiens subventionnés par les collectivités constituent alors la seule structure sanitaire.

Jean-Pierre BÉNÉZET

